

PROCES – VERBAL COMMISSION REGIONALE RESTREINTE GESTION COMPETITIONS SENIORS

Réunion Electronique du 15 MAI 2024 (Echange mail et audioconférence)

Présents : Messieurs DELEON – SIZUN – JOUBIN - LE YONDRE – GOUZERCH

Match R3 (Poule F) : US GEVEZE / US LIFFRE 2 du 7/04/2024

Réserves Posées par le club US GEVEZE

Motif : *Joueurs non qualifiables présents sur la feuille de match*

Suite au mail du Club US GEVEZE en date du 14 mai

La commission après vérification constate que la réserve a bien été confirmée par le club US GEVEZE par mail en date du 07 avril 2024.

La commission reprend le dossier :

- Après étude des réserves posées sur la feuille de match dit celles-ci irrecevables en la forme car non motivées sur la feuille de match (Aucun grief précis énoncé)
- Après étude de la confirmation des réserves celles-ci n'étant pas plus motivées, la commission ne peut transformer celles-ci en réclamation d'après match

En conséquence la commission dit les réserves du club US GEVEZE irrecevables en la forme

En conséquence la commission homologue le résultat du match acquis sur le terrain

Après vérification sur le fond dit tous les joueurs qualifiés à la date de la rencontre.

Mail du Club FC GOURIN

Objet : *Demande concernant les descentes de R2*

Le Gourin FC évolue en R2. Dans le groupe B, Quimper Kerfeunteun B va se voir reléguer automatiquement. Quelles seront les conséquences pour les descentes de ce groupe ?

Réponse

Si Equipe Quimper Kerfeunteun 1 descend de R1 en R2, cette équipe fait descendre automatiquement l'équipe Quimper Kerfeunteun 2 de R2 en R3

Application ART 9.5 du règlement championnat LBF repris ci-dessous

- 5. En cas de descente automatique (hors cas de fusion) d'une équipe dans un groupe, celle-ci est classée dernière de son groupe. Si plusieurs équipes sont dans ce cas toutes les équipes descendant automatiquement sont classées aux dernières places du groupe et remplacent de fait les équipes qui devaient initialement descendre de ce groupe.**

Donc cette équipe de R2 est poussée vers le bas par son équipe 1 elle sera classée dernière du groupe donc 12° et descendra en R3

- L'équipe classée 12° devient 11°
- L'équipe classée 11° devient 10°,
- L'équipe classée 10° devient 9°,



Cette nouvelle équipe classée 9° ne descend pas elle est sauvée par la descente automatique de Quimper Kerfeunteun 2

Par contre attention les classements actuels ne tiennent absolument pas compte des pénalités Art 8 qui peuvent venir modifier les classements actuels

Le Président CRGCS
Philippe LE YONDRE

Les présentes décisions de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Seniors sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 de Règlements Généraux de la FFF et de l'article 98 des Règlements de la LBF

